

GOLF DE LA NIVELLE
40° Masters / Grand Prix de La Nivelles – 11-13 Avril 2025



REGLES LOCALES

Les Règles Locales Permanentes de la FFGolf 2025 s'appliquent.

Les Règles Locales suivantes sont **spécifiques** du *parcours* de La Nivelles

BUNKERS – R.12

Les lèvres des « *bunkers* », hormis la lèvre synthétique du trou n° 10, font partie de la « *zone générale* » et sont considérées comme engazonnées.

Un dégagement selon la **R.16.3b** sera autorisé pour une **balle « enfoncée » dans une lèvre de bunker.**

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS – R. 16.1

Donnent droit à un dégagement sans pénalité :

- Les chemins **goudronnés ou bétonnés**
- L'ensemble « arbre **avec** tuteur »
- Les ornières bordant le chemin bétonné entre les trous 6 et 7

ZONE DE PRACTICE

Dans la zone de tombée des balles au practice, à droite du fairway du 4, il n'est pas possible de placer la balle
Les piquets cible sont amovibles

ELEMENTS PARTIE INTEGRANTE

Sont « *éléments partie intégrante* » du « *parcours* », et ne donnent pas droit à un dégagement :

- Les chemins autres que goudronnés ou bétonnés
- La lèvre synthétique de bunker du trou n° 10
- Les seuls rondins de protection à la base de certains troncs
- Le grillage protégeant l'ex départ blanc du trou n° 18 et la ferme

GRILLAGE - Trou n° 5 :

Durant le jeu du trou n°5, lorsque le grillage protégeant le départ du 6 interfère directement avec la « *ligne de jeu* », le joueur peut en **option additionnelle** dropper une balle sans pénalité dans la **Dropping Zone** à Gauche. **MAIS** ce dégagement n'est autorisé que si la balle en jeu repose plus près du trou que la position de la DZ.
RLocale Type E6

ZONES A PENALITE – R. 17

Trou n° 5 & 6 : Les « *Zones à Pénalité* » sont délimitées en jaune.

Trou n° 8 : La zone à pénalité est délimitée en rouge. **Le jeu n'y est plus interdit**

Les joueurs désirant jouer la balle dans la zone à pénalité, sont toutefois invités à la plus grande prudence

La règle locale type E3 s'applique : on place à **UNE Longueur de club**

Temps de jeu : Le Comité a établi un temps de jeu limite à **4h22**.

Le recording se fait au secrétariat en présence des 3 joueurs/ses.

Merci d'y rapporter la balise Qondor

Pénalité pour infraction à une règle locale : *pénalité générale*

Golf de La Nivelles : 05 59 47 18 99